

Horaires pour effectuer des travaux

Horaires pour effectuer des travaux

Afin de ne pas goner vos voisins, les botonniores, tronoonneuses, perceuses, raboteuses ou encore scies mocaniques doivent otre utilisoes uniquement dans une plage horaire dofinie par l'arroto No 2021-325. Pour la tranquillito du voisinage, respectez les horaires de travaux.



Horaires pour les particuliers

- de 8h30 � 12h et de 14h � 18h30 en semaine
- de 9h � 12h et de 15h � 18h les samedis
- de 10h � 12h les dimanches et les jours f�ri�s (pour les pavillons)

Horaires pour les professionnels

Les travaux bruyants susceptibles de causer une grade de voisinage, realisés par des entreprises publiques ou privées, et l?intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privée, y compris les travaux d?entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

- avant 8 heures et apr\(\epsilon \) 18 heures 30 les jours de semaine,
- avant 8 heures 30 et apr�s 12 heures le samedi,
- les dimanches et jours f\(r \) i \(\phi \), sauf en cas d'intervention urgente n\(\phi \) cessaire pour le maintien de la s\(\phi \) curit\(\phi \) des personnes et des biens.

Les riverains devront �tre avis�s, par affichage, par l'entrepreneur des travaux au moins 48 heures avant le d�but du chantier.

Toute livraison de chantier et stationnement de poids lourds en attente sont interdits avant 8 heures 30, sauf d\(\epsilon\) rogation exceptionnelle accord\(\epsilon\) e pr\(\epsilon\) alablement par le Maire.

lesen Sie mehr

<u>ARR**♦**</u>T**♦** N**♦** 2021-325

Kontakt

Service urbanisme

T�l: 01 34 58 50 00